

ZETA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 67 rue Charles Lindbergh
76520 BOOS
823 169 586 RCS ROUEN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE
DU 25 MAI 2021**

L'an 2021,
Le 25 mai,
A 15 heures,
Au cabinet d'avocats Plantrou – De la Brunière & Associés, 105 Allée Paul Langevin, BOIS-GUILLAUME (76235),

Madame Véronique ROUSSEL, demeurant 41 Allée des Deux Fermes, 76160 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

agissant en qualité de Présidente de la société ZETA sus-désignée,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Examen du mandat de la Présidente,
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice,
- Préparation de la consultation annuelle de la collectivité des associés et établissement de l'ordre du jour et du projet de résolutions,
- Etablissement du rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé,
- Convocation des associés,
- Questions diverses.

1. EXAMEN ET ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

La Présidente procède à l'examen détaillé des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur la base :

- ➔ De l'inventaire établi à cette date et arrêté définitivement,
- ➔ Du compte de résultats,
- ➔ Du bilan et des annexes.

La Présidente prend acte que les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La Présidente arrête définitivement les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 faisant apparaître un bénéfice net comptable de 58 637,40 euros et décide de les soumettre à l'approbation de la collectivité des associés.

(Signature)

2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

La Présidente décide de proposer à la collectivité des associés d'affecter et de répartir le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 58 637,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice	58 637,40 euros
En totalité au compte "autres réserves"	58 637,40 euros

Lequel compte s'élèverait ainsi à 114 360,46 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 115 460,46 euros pour un capital social de 1 000 euros.

3. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La Présidente déclare qu'une convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

La Présidente rappelle, en outre, les conventions antérieures qui se poursuivent actuellement :

CONVENTION N°1 : BAIL COMMERCIAL PORTANT SUR LES LOCAUX SIS A BOOS

*Personnes concernées : **ZETA**
Madame Véronique ROUSSEL, Présidente.

AUDITECH INNOVATIONS
Monsieur Pascal ROUSSEL, Président,
Madame Véronique ROUSSEL, Directeur Général.

*Nature et Objet : Suivant acte sous seing privé en date du 8 octobre 2018 à BOOS, notre société, a donné à bail à loyer à la Société AUDITECH INNOVATIONS (société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est sis 67 Rue Charles Lindberg, 76520 BOOS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 447 951 872 RCS ROUEN), les locaux sis 67 rue Charles Lindbergh à BOOS (76520) moyennant un loyer annuel initial de 10 000 euros hors charges et hors taxes pour la période du 1^{er} mai 2018 et de 174 000 euros hors charges et hors taxes à compter du 1^{er} octobre 2018.

*Exécution : Les loyers versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élèvent à 179 956 euros hors taxes et ce compte tenu de l'avenant susvisé.

CONVENTION N°2 : CONVENTION DE TRESORERIE

*Sociétés concernées : La Société « **ZETA SAS** »
Représentée par Madame Véronique ROUSSEL, Présidente.

La Société « **HELIOS DEVELOPPEMENT** »
Représentée par Monsieur Pascal ROUSSEL, Président.

La Société « **AUDITECH INNOVATIONS** »

Représentée par Monsieur Pascal ROUSSEL, Président.

La Société « **AUDITECH INNOVATIONS GMBH** »
Représentée par Monsieur Pascal ROUSSEL, Gérant.

*Nature et Objet :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 septembre 2017 à BOOS, notre Société a conclu, avec les sociétés HELIOS DEVELOPPEMENT, AUDITECH INNOVATIONS et AUDITECH INNOVATIONS GMBH, dans lesquelles Monsieur Pascal ROUSSEL est Président, Gérant et associé, une convention de trésorerie, avec un taux de rémunération annuel de 1 %. Cette convention a pour objet d'optimiser la gestion de trésorerie de notre Société et des autres sociétés du groupe dans leurs intérêts économiques et financiers, par la mise en commun de tout ou partie de leurs excédents de trésorerie sous forme de remises en compte courant à vue dans notre société, qui couvre en tout ou en partie les besoins de trésorerie du groupe.

La convention a été conclue pour une durée d'UN (1) an à compter du 1^{er} janvier 2017 et reconductible tacitement par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un mois avant l'expiration de chaque période.

CONVENTION N°3 : COMPTE COURANT DE LA SOCIETE HELIOS DEVELOPPEMENT OUVERT DANS LES LIVRES DE LA SOCIETE

*Personnes concernées :

ZETA

Madame Véronique ROUSSEL, Présidente.

HELIOS DEVELOPPEMENT

Madame Véronique ROUSSEL, Directrice Générale.

*Nature et Objet :

Mise à disposition des sommes inscrites en un compte courant ouvert dans les livres de la Société au nom de la société HELIOS DEVELOPPEMENT.

*Exécution :

A la clôture de l'exercice 31 décembre 2020, la société HELIOS DEVELOPPEMENT a laissé à la disposition de notre Société des sommes en compte-courant pour un montant de QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-TROIS EUROS (464 763 €). Ce compte courant a été rémunéré à hauteur de 4 602 euros.

4. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La Présidente précise qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

4.1. Mandat de la Présidente

La Présidente rappelle que Madame Véronique ROUSSEL a été nommée aux termes des statuts constitutifs en date du 14 octobre 2016, pour une durée illimitée.

4.2. Rémunération de la Présidente

La Présidente propose à la collectivité des associés de statuer sur la rémunération de ses fonctions de Présidente de la Société.

5. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

A titre informatif, la Présidente indique que la loi de simplification du droit des sociétés du 19 juillet 2019 a supprimé l'obligation faite aux **sociétés par actions** dont les **actions détenues par les salariés** représentent moins de 3% du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.

Est en revanche **maintenue l'obligation**, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire dans une société par actions, de se prononcer sur un projet de résolution d'augmentation réservée aux salariés.

6. CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

La Présidente décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés pour **le 18 juin 2021 à 15 heures** au Cabinet Plantrou - De la Brunière & Associés, 105 Allée Paul Langevin à BOIS-GUILLAUME (76230), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la présidente,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

7. RAPPORT DE GESTION - PROJET DES RÉSOLUTIONS

La Présidente arrête ensuite les termes du rapport de gestion qu'elle présentera à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés, ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

Véronique ROUSSEL
Présidente



ZETA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 67 rue Charles Lindbergh
76520 BOOS
823 169 586 RCS ROUEN

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2021**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020)

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice écoulé a eu une durée de 12 mois, comme pour l'exercice précédent.

Nous vous précisons que les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la situation et l'activité de la Société peuvent être appréciées par l'examen des comptes qui sont présentés.

A la clôture de l'exercice, notre société a généré un chiffre d'affaires de 179 956 euros, provenant des loyers versés par la société AUDITECH INOVATIONS.

Le montant des charges d'exploitation s'élève au 31 décembre 2020 à 111 619 euros, contre 92 706 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'élève à 92 857 euros, contre 90 579 euros pour l'exercice précédent

Le résultat courant avant impôt s'élève, compte tenu du résultat financier négatif de 18 300 euros, à 74 557 euros.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 15 920 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 58 637,40 euros.

Notre Société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice écoulé.

Le montant de notre actif circulant au 31 décembre 2020 s'élève à la somme de 179 335 euros, comprenant notamment :

- des créances clients et comptes rattachés pour un montant de 1 205 euros,
- des autres créances pour un montant de 3 391 euros,
- des disponibilités pour un montant de 174 739 euros,

A la clôture de l'exercice, nos dettes d'un montant total de 1 624 077 euros étaient, notamment, les suivantes :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit pour un montant de 1 087 732 euros ;
- Emprunts et dettes et dette financières divers pour un montant de 464 763 euros ;
- Avances et accomptes reçus sur commandes en cours pour un montant de 17 584 euros ;
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 2 761 euros ;
- Dettes fiscales et sociales pour un montant de 36 233 euros ;
- Autres dettes pour un montant de 15 005 euros.

Ces dettes sont à court terme à hauteur de 622 874 euros, à plus d'un an et cinq ans au plus à hauteur de 428 267 euros et à long terme à hauteur de 555 353 euros.

Il convient de noter, qu'au cours de l'exercice, notre Société n'a souscrit aucun emprunt et qu'elle a remboursé 102 656 euros au titre de l'emprunt en cours.

1.2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture du dernier exercice, aucun événement important n'est à signaler, à l'exception du contexte sanitaire mondial actuel tendant à lutter contre la propagation du Coronavirus. A ce titre, nous rappelons que le gouvernement a mis en place des mesures de confinement et de couvre-feu. Ces événements n'auront pas d'impact direct sur l'activité de location d'immeuble de notre Société : notre locataire ayant honoré le paiement de tous les loyers.

1.3. Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre société va poursuivre son activité de location et plus précisément la location du bâtiment sis 67 Rue Charles Lindbergh, 76520 BOOS, au profit de la société AUDITECH INNOVATIONS.

2. RÉSULTATS - AFFECTATION

2.1. Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 179 956 euros contre 87 204 euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation significative.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 24 521 euros contre 96 082 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 74,48%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 28 181 euros contre 9 770 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation significative.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 434 euros contre 3 932 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice demeure nul comme l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 79 004 euros, montant identique à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 111 619 euros contre 92 706 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 20,40%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 92 857 euros contre 90 579 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 18 300 euros (contre un résultat financier négatif de 19 478 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 74 557 euros contre 71 101 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 15 920 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 58 637,40 euros contre un bénéfice net comptable de 56 274,76 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 739 538 euros contre 1 733 382 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 0,36%.

2.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 58 637,40 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice	58 637,40 euros
En totalité au compte "autres réserves"	58 637,40 euros

Lequel compte s'élève ainsi à 114 360,46 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 115 460,46 euros, pour un capital social de 1 000 euros.

2.3. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

2.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinque du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

3. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'une convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice écoulé et a été reportée sur le rapport spécial que nous allons vous présenter.

4. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Madame Véronique ROUSSEL a été nommée Présidente de la société aux termes des statuts constitutifs en date du 14 octobre 2016, pour une durée illimitée.

5. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

A titre informatif, nous vous indiquons que la loi de simplification du droit des sociétés du 19 juillet 2019 a supprimé l'obligation faite aux **sociétés par actions** dont les **actions détenues par les salariés** représentent **moins de 3% du capital** social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.

Est en revanche **maintenue l'obligation**, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire dans une société par actions, de se prononcer sur un projet de résolution d'augmentation réservée aux salariés.

Véronique ROUSSEL
Présidente



ZETA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 67 rue Charles Lindbergh
76520 BOOS
823 169 586 RCS ROUEN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2021**

L'an 2021
Le 18 juin,
A 15 heures,

Les associés de la société ZETA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Cabinet Plantrou de la Brunière, 105 allée Paul Langevin, à BOIS-GUILLAUME (76230), sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Madame Véronique ROUSSEL, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Véo

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 58 637,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice	58 637,40 euros
En totalité au compte "autres réserves"	58 637,40 euros

Lequel compte s'élève ainsi à 114 360,46 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 115 460,46 euros, pour un capital social de 1 000 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

VO

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Madame Véronique ROUSSEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Véronique ROUSSEL".

ZETA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 67 rue Charles Lindbergh
76520 BOOS
823 169 586 RCS ROUEN

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2021**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 58 637,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice	58 637,40 euros
---	------------------------

En totalité au compte "autres réserves"	58 637,40 euros
Lequel compte s'élève ainsi à 114 360,46 euros.	

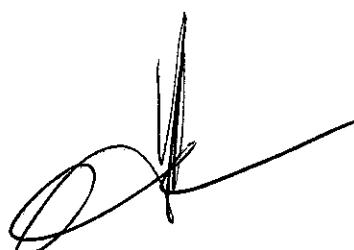
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 115 460,46 euros, pour un capital social de 1 000 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 juin 2021

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Certifié conforme
La Présidente
Véronique ROUSSEL



ZETA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 67 rue Charles Lindbergh
76520 BOOS
823 169 586 RCS ROUEN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUIN 2021

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	SAS HELIOS Développement 36 rue de la Forge Féret, 76520 BOOS	49		49	
2	Mme ROUSSEL Véronique 41 allée des Deux Fermes, 76160 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER	51		51	
	Totaux	100		100	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

La présidente



ZETA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 67 rue Charles Lindbergh
76520 BOOS
823 169 586 RCS ROUEN

Je soussignée Véronique ROUSSEL,

Agissant en qualité de Présidente de la société ZETA,

Donne par ces présentes, pouvoir au Cabinet "PLANTROU de la BRUNIERE et associés" sis Immeuble Edison, 105, allée Paul Langevin à BOIS GUILLAUME, ainsi qu'à ses associés préposés ou à toute personne mandatée par lui,

De, pour moi, en mes nom et qualité, et pour mon compte, après règlement des provisions qui me seront demandées, faire au Tribunal de commerce, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Bois-Guillaume
Le 18 juin 2021

